



Declaration achevement de travaux

Par **GIGANTE**, le **13/01/2009** à **19:05**

Bonjour,

Nous avons fait appel à un maître d'oeuvre pour la construction de notre maison en 2007 ; les retards n'ont fait que s'accumuler dûs à son manque de professionnalisme & ses nombreuses absences où nous avons souvent été contraints d'intervenir à sa place sur le chantier pour expliquer aux artisans les travaux à effectuer.

Nous avons effectué une pré-réception fin juillet avec réserves à lever à septembre compte tenu notre préavis donné pour la location occupée.

A ce jour, les réserves n'ont pas été levée pour la plupart ; étant donné que nous ne lui avons pas réglé en totalité sa prestation, il nous bloque la réception définitive.

Qui doit remplir la déclaration d'achèvement de travaux pour dépôt à la mairie ? si nous pouvons le faire nous mêmes, doit-on y joindre obligatoirement le procès verbal de réception ?

Merci pour vos réponses urgentes....

Cdt.
CGI